

DAPHNIS ET ÉGLÉ

OUVRAGE PROTÉGÉ
PHOTOCOPIE
INTERDITE
MÊME PARTIELLE
(Loi du 11 mars 1957)
constituerait CONTREFAÇON
(Code Pénal Art. 425)

OUVERTURE

1 Vif
fort

8

13

18

23

doux fort doux fort doux fort doux